

FINALITES

1.1. Finalités générales de l'unité de formation

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991, les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont :

- de concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- de répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'utiliser les fonctions d'un logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) pour effectuer les opérations de gestion des acquisitions :

- la gestion budgétaire relative aux achats,
- le suivi des commandes (livres, médias, périodiques, etc.).

CAPACITES PREALABLES REQUISES**2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable

face à des données permettant la recherche documentaire, en exploitant d'une manière appropriée les potentialités d'un logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque, en justifiant les procédures mises en œuvre,

- de rechercher les informations bibliographiques relatives à un document ;
- d'encoder des notices bibliographiques, d'autorité et d'exemplaire d'un document ;
- d'interroger les bases de références (BNF, Electre, ...) pour identifier les informations relatives à un document et les intégrer dans le SIGB ;
- d'identifier la présence éventuelle de notices à fusionner et en réaliser la fusion.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Catalogage dans un logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (Convention) »

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION
DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

1 ou 2 étudiants par poste de travail.

PROGRAMME

L'étudiant sera capable de

face à des données permettant la recherche documentaire, en exploitant d'une manière appropriée les potentialités d'un logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), en justifiant les procédures mises en œuvre,

- créer, rechercher et gérer un budget ;
- créer, rechercher et modifier les données relatives à un fournisseur ;
- créer, rechercher et modifier une commande, l'envoyer et en assurer le suivi ;
- acquitter une facture ;
- réceptionner une commande ;
- effectuer un rappel au fournisseur si la commande n'est pas livrée ;
- retracer l'historique d'un budget ou d'une commande.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable en fin d'unité de formation

face à des données permettant la recherche documentaire, en exploitant d'une manière appropriée les potentialités d'un logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), en justifiant les procédures mises en œuvre,

- de créer une structure budgétaire, de l'intégrer et de la gérer ;
- de créer un fournisseur, de lui affecter des commandes et d'effectuer les rappels éventuels relatifs à celles-ci ;
- de créer, rechercher et modifier une commande simple ou multiple en se basant sur le catalogue.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- du degré d'autonomie atteint ;
- de la qualité des démarches méthodologiques mises en œuvre ;
- de la pertinence des choix opérés dans le cadre de l'utilisation de l'outil informatique.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants et/ou des experts.

L'expert justifiera de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du cours concerné.

